



Extrait des délibérations du conseil communautaire

Vie institutionnelle : Désignation des représentants de la 3CO auprès de l'Office de Tourisme de la 3CO (OT3CO)

Séance du 30/05/2026

Délibération n°52

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 25

Absents : 25

Votants : 32

- dont « pour » : 32

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest (3CO), régulièrement convoqué le 19 mai 2026, s'est réuni le samedi 30 mai 2026 à 08 heures au PER à Coconi, sous la présidence de Monsieur MADI OUSSINI Mohamadi.

Étaient présents :

M. ABDALLAH Antoine, Mme ABDALLAH Rahadati, M. ABDOU Lahadji , M. ABDOU Mouayad, Mme ABDOURAHAMANE Céline, M. ALIDINA Assani Chaka, M. ALLAOUI Mohamed, Mme BACAR Antufiat Said, Mme BACO MARI Hadidja, M. BOINA M'ZE Salim, M. CHANRANI Daoudou, M. GODESSA Mouhamadi, M. IBRAHIMA Amdoulhanyou, M. ISSILAMOU Hamada, M. MADI OUSSINI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MDALLAH Anlamati, Mme MLOI Siti Ladhati, Mme MOHAMEDI Rayssa, M. MROIVILI Saifilahi, Mme NAKIDI Mounafati, Mme OILADI Soounati, M. SOUMAILA Abdallah, Mme TOIBIB Hifadhi, Mme YSSOUFFI Hadia.

Étaient absents :

M. AMBDI Youssouf, M. IBRAHIM Abdel-Lattuf, M. IBRAHIMA Said Maanrifa, Mme KALIHINI Ankidati, M. ABDALLAH Houssamoudine, M. MADI Issoufi.

Etaient Absents représentés :

- Mme MADI-ASSANI Bibi Hadidja ayant donné procuration à M. SOUMAILA Abdallah ;
- Mme ATTIBOU Zainati ayant donné procuration à M. ALLAOUI Mohamed ;
- Mme MOHAMED Zainaba ayant donné procuration à Mme MOHAMEDI Rayssa ;
- M. MIKIDADI Madihali ayant donné procuration à Mme MDALLAH Anlamati ;
- M. BACAR Hamadi ayant donné procuration à M. MADI OUSSINI Mohamadi ;
- Mme SALIM Anziza ayant donné procuration à M. ABDALLAH Antoine ;
- M. ANRIFADJATI Anli ayant donné procuration à Mme MAHAMOUDOU Laouia ;
- Mme FARSI Chantal ayant donné procuration à M. BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ABDOU Lahadji

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, et notamment son article 4 relatif aux offices de tourisme sous forme d'EPIC ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme du Centre-Ouest (OT3CO), établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de la 3CO ;

Vu le renouvellement du conseil communautaire de la 3CO à l'issue des élections municipales et communautaires de mars 2026 ;

Vu la fin de mandat des représentants de la 3CO au sein du comité de direction de l'OT3CO consécutive audit renouvellement ;

Considérant que le comité de direction de l'OT3CO est composé, sous l'autorité de son Président issu du collège des élus, de 34 membres au plus, répartis comme suit :

MEMBRES ÉLUS COMMUNAUTAIRES		MEMBRES SOCIOPROFESSIONNELS	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
10	10	7	7

Considérant que les conseillers communautaires membres du comité de direction sont désignés par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat, qui prend fin lors du renouvellement du conseil communautaire ;

Considérant que les membres issus du milieu professionnel du tourisme sont désormais désignés par leurs pairs, leurs fonctions prenant également fin lors du renouvellement du conseil communautaire ;

Considérant qu'il appartient par conséquent au seul conseil communautaire de désigner 10 conseillers titulaires et 10 conseillers suppléants pour représenter la 3CO au sein du comité de direction de l'OT3CO pour la mandature 2026-2032 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : De désigner, pour la mandature 2026-2032, les 10 membres titulaires et les 10 membres suppléants représentant la 3CO au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Centre-Ouest (OT3CO), comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. SOUMAILA Abdallah	1. ABDOURAHAMANE Céline
2. TOIBIB Hifadhi	2. MAHAMOUDOU Laouia
3. MOHAMEDI Rayssa	3. ABDOU Lahadji
4. OILADI Soionati	4. YSSOUFFI Hadia
5. ALIDINA Assani Chaka	5. GODESSA Mouhamadi
6. MDALLAH Anlamati	6. BACAR Antufiat Said
7. ALLAOUI Mohamed	7. FARSI Chantal
8. MOHAMED Zainaba	8. MADI OUSSENI Mohamadi
9. SALIM Anziza	9. ABDALLAH Antoine
10. NAKIDI Mounafati	10. BACO MARI Hadidja

Article 2 : Les mandats des représentants ainsi désignés prennent fin lors du prochain renouvellement du conseil communautaire.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, notifiée à l'OT3CO et aux conseillers communautaires concernés, et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

**Fait et délibéré le 30 mai 2026
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO

Signé par : Mohamadi MADI OUSSENI
Date : 09/06/2026
Qualité : Président